



## indemnité journalière pour bien non libre

Par **stef**, le **22/10/2010** à **18:37**

Bonjour,

suite à l'achat d'un bien au 1er juin, le notaire a mis en place une indemnité journalière car le bien n'était pas totalement libre (notifiée sur l'acte de vente).

à ce jour l'argent est détenu par le notaire sur un compte de dépôt.

nous sortons d'un RDV avec le notaire et l'ancienne propriétaire, le notaire nous a déclaré que le signature de l'ancienne propriétaire est nécessaire pour débloquer la somme. est-ce légal? si oui quels recours avons-nous pour régler au plus vite ce problème?